

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

EMPLOI - 1 OFFRE



Municipalité de La Neuveville

Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville recherche pour son Service de la gestion du territoire un ou une :

CHEF/FE DE PROJETS (COLLABORATEUR/TRICE TECHNIQUE) AMÉNAGEMENT URBAIN ET GÉNIE CIVILE

Degré d'occupation : 80 % - 100 %

Type de contrat : Contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction : 1^{er} octobre 2026 ou date à convenir

Votre mission :

- Sous la direction du responsable du service, vous pilotez des projets d'envergure ou plus restreints dans les domaines de l'aménagement urbain et du génie civil, et/ou en lien avec les autres secteurs du service
- Vous dirigez les projets confiés à des tiers mandataires ou les développez vous-même, et assurez la représentation du Maître de l'ouvrage
- Vous suivez les chantiers d'aménagement urbain et de génie civil
- Vous gérez d'autres tâches courantes relevant du domaine de la gestion du territoire communal
- Vous gérez les tâches administratives inhérentes à la fonction

Votre profil :

- Vous êtes ingénieur HES ou technicien ES dans le domaine de l'architecture du paysage ou du génie civil, ou vous bénéficiez d'une formation jugée équivalente
- Vous avez une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans un poste similaire
- Vous maîtrisez les outils informatiques, MS Office, Adobe, Autocad
- Vous avez la capacité à travailler de façon autonome
- Vous avez une connaissance de base de la langue allemande
- Une formation et/ou une expérience dans la gestion de projet sont un plus

Traitement : Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations : Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de M. Fabrice Aubert, responsable du Service de la gestion du territoire, par téléphone : 032 752 10 80 ou par courriel : fabrice.aubert@neuveville.ch.

Intéressé/e ? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, par courriel à l'adresse : chancellerie@neuveville.ch, avec la mention « Chef/fe de projets », jusqu'au 22 septembre 2026. Votre candidature sera traitée en toute confidentialité. Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront prises en considération.

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard du casier judiciaire et l'extrait des poursuites seront demandés lors de la procédure d'engagement.

La Neuveville, septembre 2026

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants : M^{me} Fanny et M. Dario Hug, Rue du Collège 11, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Kezia – Architecture & Energies, Clos-Brochet 35, 2000 Neuchâtel.

Emplacement : parcelle N° 301, au lieu-dit : « Rue du Collège 11 », commune de La Neuveville.

Projet : transformations intérieures sans modification de volume chauffé ni changement d'affectation et changement d'une fenêtre à l'Ouest dans les combles.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ « Vieille Ville ».

Zone de protection : périmètre de protection archéologique.

Recensement arch. : bâtiment digne de protection, objet C, sous contrat de classement depuis le 16.07.2023 et ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 octobre 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 11 septembre 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : Walter Picciuto, rue des Mornets 24c, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Walter Picciuto, rue des Mornets 24c, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 3506, rue des Mornets 39, 2520 La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H2

Objet protégé : Plan d'alignement secteur Ouest

Dérogation : Art. 44 RCC

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Assainissement énergétique, rénovation et agrandissement d'une maison d'habitation

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 11 septembre 2026 au 12 octobre 2026. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 11 septembre 2026

Municipalité de La Neuveville

Municipalité de La Neuveville

Le Conseil Général

est convoqué en séance ordinaire
au Centre des Epancheurs

mercredi 23 septembre 2026 à 19 h 30

Ordre du jour

- Appel
- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2026
- Communications du Conseil municipal

*4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 480'000.- TTC pour la mise en place d'une nouvelle station MT/BT à Chavannes pour l'alimentation du tunnel CFF : décision (A. Louis)

*5. Crédit d'engagement de CHF 687'900.- TTC pour la réfection du chemin des Ouchettes comprenant les infrastructures (conduites d'eaux usées et d'eaux claires, réseau électrique) et la superstructure (revêtement) – Décompte final : information (C. Ferrier/A. Louis)

*6. Crédit d'engagement de CHF 677'000.- TTC pour le curage et la réfection des infrastructures du port de la Gravière – Décompte final : information (C. Ferrier)

*7. Crédit d'engagement de CHF 435'000.- TTC pour le curage du port du Pré-de-la-Tour – Décompte final : information (C. Ferrier)

*8. Crédit d'engagement de CHF 170'000.- TTC pour la rénovation de la toiture du bâtiment du service de la voirie, chemin de la Plage 2 – Décompte final : information (A. Kurth)

*9. Crédit d'engagement de CHF 150'000.- TTC pour le changement de la cuisine du Restaurant O'le (mise aux normes) – Décompte final : information (A. Kurth)

*10. Crédit d'engagement de CHF 91'748.64 TTC pour la réfection des installations d'éclairage des terrains de tennis – Décompte final : information (A. Binggeli)

*11. Crédit d'engagement de CHF 90'567.05 TTC pour la réfection des installations d'éclairage des terrains de skater-hockey et d'athlétisme – Décompte final : information (A. Binggeli)

12. Nomination d'un/e membre dans la commission loisirs, sport, culture, en remplacement de Mme Sabine Mamie (Les Verts), démissionnaire

*13. Position CM et décision CG sur la motion Les Verts (M. Spart) « Une naissance, un arbre » (L. Longo)

*14. Position CM et décision CG sur la motion PSN (C. Brazier) « Développer un plan canicule renforcé à La Neuveville » (D. Bloch/L. Longo)

*15. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (R. Gurtner) « Etude de la mise en place d'un modèle School Nurse dans les écoles de La Neuveville » (C. Honsberger)

*16. Réponse à l'interpellation Les Verts (S. Mamie) « Charte des Jardins » (C. Ferrier)

17. Interventions parlementaires et développements

18. Questions simples et traitement

19. Communications

* = voir annexes

Les séances du Conseil Général sont publiques

Municipalité de La Neuveville

Avec les déchets, on s'organise

Récolte des déchets spéciaux

Peintures, cosmétiques, produits de nettoyage, la liste des déchets spéciaux est longue. S'ils ne sont pas éliminés de manière appropriée, les déchets spéciaux peuvent causer des dommages considérables à l'environnement et sont également dangereux pour les humains. Ces déchets ne sont pas repris à la déchetterie communale.

Afin d'en assurer l'élimination adéquate, la Municipalité de La Neuveville organise une matinée de ramassage sur le parking de la Déchetterie.

Les déchets spéciaux pourront être remis à l'entreprise spécialisée contre paiement

samedi 19 septembre 2026

CHF 5.- par kilo
(CHF 40.- par kilo pour le mercure)

Sont admis :

Laques, cosmétiques, produits de nettoyage, détachants, nettoyants WC, produits phytosanitaires, pesticides, produits de protection du bois, engrais, herbicides, produits chimiques, poisons, eau de Javel, diluants, mercure, thermomètres au mercure, solvants, nettoyants pour pinceaux, diluants, alcool à brûler, antigel, antirouille, peintures, vernis, lessives, colles, déchets chimiques inconnus

Ce à quoi vous devez faire attention lors du tri, de la collecte et du retour :

- Les déchets spéciaux ne doivent en aucun cas être éliminés dans les ordures ménagères, dans les eaux usées (ni WC ni évier) ou dans la nature.
- Veuillez conserver les déchets spéciaux en lieu sûr et hors de portée des enfants en attendant de les éliminer de manière appropriée. Le conteneur de stockage doit être identifié comme tel.
- Dans la mesure du possible, évitez d'utiliser des produits chimiques, ou faites-le dans tous les cas avec modération.

Le Département de la Gestion du Territoire

Municipalité de La Neuveville

Publication

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 27 septembre 2026 pour se prononcer sur les objets suivants :

Votation fédérale

1. Acceptez-vous l'initiative populaire « Sauvegarder la neutralité suisse (initiative sur la neutralité) » ?
2. Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour une alimentation sûre – grâce au renforcement de la production indigène durable, à davantage de denrées alimentaires végétales et à une eau potable propre (initiative sur l'alimentation) » ?

Votation cantonale

- A. Acceptez-vous l'initiative populaire « Initiative bernoise sur la formation » ?

Le scrutin sera ouvert : dimanche 27 septembre 2026 de 10h. à 12h dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 27 septembre 2026 de 10h. à 12h, dans le bâtiment N° 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

Rappel : les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

Municipalité de La Neuveville

Votation fédérale et cantonale du 27 septembre 2026

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Président : M. Widmer Thibault
Vice-présidente : M^{me} Ramdoo Marine-Chloé
Membres : M^{me} Nalliah Sarina
M. Longo Tiziano
M^{me} Nogueira Corderi Maria
M. Niederhauser Sebastian
M^{me} Ouriyagli Aïcha

M. Oudot Benjamin
M^{me} Pauchard Julie
M. Porée Thierry
M^{me} Pernoud Laurence

Municipalité de La Neuveville

Chemins forestiers – Accès interdit

En raison de la sécheresse, de nombreux arbres sont morts ou déstabilisés le long de plusieurs chemins forestiers :

- chemin des Pèlerins, entre Maupras du Haut et Festi
- chemin entre le Pavillon et Maupras du Haut
- chemin au Droit de Châtillon entre le chemin des Italiens et la route cantonale
- chemin entre le Pavillon et le chemin des Italiens
- chemin entre le Pavillon et le Gibet

Cette situation présente un risque important de chute de branches et d'arbres.

L'accès aux chemins forestiers cité ci-dessus est interdit jusqu'à nouvel avis, y compris aux piétons et aux cyclistes, dans l'attente de la réalisation des travaux de sécurisation.



Nous vous remercions de respecter la signalisation en place.

Le Département de la Gestion du Territoire

Fête des Vendanges de Neuchâtel 2026 – des bus nocturnes prolongés jusqu'à La Neuveville!

À l'occasion de la Fête des Vendanges de Neuchâtel 2026, une nouvelle offre de transports publics permettra cette année de rejoindre directement La Neuveville durant la nuit.

Deux liaisons nocturnes seront proposées chaque nuit, avec des départs de Neuchâtel (Université) à 1h et à 4h, et circuleront désormais jusqu'à La Neuveville. Jusqu'à présent, ces courses avaient leur terminus au Landeron (Rond-point). Cette offre est comprise avec le bracelet officiel de la manifestation qui donne accès à la gratuité des transports publics durant le week-end.

Le Conseil municipal se réjouit de cette amélioration de l'offre, qui permettra aux habitantes et habitants de La Neuveville, et en particulier aux jeunes participant aux festivités, de rentrer directement et en toute sécurité.

Le Conseil municipal remercie ses partenaires des transports publics (TransN) pour leur bonne collaboration, qui permettent d'offrir cette extension de mobilité nocturne adaptée à un événement majeur de la région.

Pour connaître le détail des courses, des arrêts et des horaires, la population est invitée à consulter l'horaire spécial 2026 de la Fête des Vendanges de Neuchâtel (www.fete-des-vendanges.ch à infos-pratiques).

Le Conseil municipal



Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudiedesse.ch

Horaires 2026 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU JEUDI DE 8 H À 11 H 30 ET DE 13 H 30 À 16 H
VENDREDI DE 8 H À 11 H 30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudiedesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudiedesse.ch

En 2026, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Lundi APM	26.10.26	26.10.26	Foire de Diesse
Lundi	21.12.26	01.01.27	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 – 11h30	16h30 – 18h30	9h – 11h30

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 3^e trimestre 2026

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h et 12h
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h30 et 14h30
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45 et 15h45

27 septembre

L'administration communale

EMPLOI - 2 OFFRES



Commune Mixte de Plateau de Diesse

Emploi - Mise au concours

Le dicastère de l'agriculture de la Commune Mixte de Plateau de Diesse suite au départ de l'un de ses collaborateurs, pour le 1^{er} mai 2027 et pour une durée déterminée de six mois renouvelables,

SON BERGER DE LA BERGERIE DU BAS
Mont Sujet, Lamboing

Champs d'activités

- Soins et contrôle sanitaire du bétail estivé
- Soins et entretien des pâturages ainsi que des bâtiments et des étables

- Entretien des clôtures
- Alimentation en eau et en fourrage du bétail
- Rentrer les récoltes
- Relever les compteurs d'eau

Profil souhaité

- Titulaire d'un CFC dans le domaine de l'agriculture ou formation équivalente
- Expérience dans les domaines précités
- Habitation sur le domaine et possibilités de petite restauration
- Permis de conduire pour véhicules automobiles légers
- Maîtrise d'un tracteur

Le contrat est conclu pour une durée de six mois, du 1^{er} mai au 31 octobre, mais renouvelable d'année en année.

Si vous remplissez toutes ces conditions, nous nous réjouissons alors de recevoir votre lettre de motivation, accompagnée des documents usuels à :

Commune Mixte de Plateau de Diesse
M^{me} Florence Jeanneret-Grosjean
Présidente de la commission des pâturages
La Chaîne 2, 2515 Prêles

jusqu'au 30 septembre 2026

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'administration communale au N° de tél. 032 315 70 70 ou directement auprès de M^{me} Florence Jeanneret, responsable du dicastère concerné (078 732 48 16).

Des documents supplémentaires et, notamment, le cahier des charges, peuvent être consultés sur notre site Internet www.leplateaudiedesse.ch

Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin



Commune Mixte de Plateau de Diesse

Emploi - Mise au concours

Le dicastère des finances de la Commune Mixte de Plateau de Diesse cherche, à s'attacher les services d'une personne dynamique dès le 1^{er} décembre 2026 ou date à convenir et pour une durée indéterminée qui sera sa son

COLLABORATRICE. TEUR AUX FINANCES
(80-100%)

Champs d'activités

- Enregistrement régulier d'écritures comptables
- Facturation aux débiteurs
- Traitement des factures créanciers et contrôle des pièces justificatives
- Gestion des débiteurs et du contentieux
- Gestion des locations des bâtiments communaux
- Traitement des données fiscales du registre cantonal des impôts
- Suppléance de l'administratrice des finances

Ce que nous attendons de vous

- Formation commerciale achevée (CFC de commerce, ou titre supérieur ou équivalent)
- Disposé.e à suivre la formation de cadre en administration communale (un plus)
- Expérience dans le domaine de la comptabilité et/ou de la finance (MCH2, un atout)
- Autonomie dans la gestion des problèmes, excellente coordination technique et bonnes capacités de communication
- Intérêt marqué pour les chiffres et la gestion
- Aisance relationnelle et rédactionnelle
- (l'allemand est un atout)
- Rigueur et polyvalence
- Esprit de synthèse, polyvalence

- Sens des responsabilités et capacité d'adaptation

Ce que nous vous offrons

- Un poste passionnant qui offre de véritables perspectives d'avenir
- Des responsabilités au sein d'une équipe dynamique et motivée à même de relever les défis du futur
- Possibilité de se former en continu et un accent particulier mis sur le développement personnel
- La possibilité d'œuvrer pour des projets concrets transversaux au service de la population
- Flexibilité dans l'organisation personnelle

Classe de traitement: 11 sur l'échelle communale
Entrée en fonction: 1^{er} décembre 2026 ou date à convenir

Plateau de Diesse c'est...

- Une commune à taille humaine de 2202 habitants et d'une trentaine de collaborateurs
- Proche des grands centres urbains de Bienne et Neuchâtel
- Des infrastructures modernes et un environnement bureautique efficient
- Des conditions sociales avantageuses

Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature, avec lettre de motivation, CV, copies de certificats et prétention de salaire,

jusqu'au 30 septembre 2026

adressée au responsable des ressources humaines, M. Daniel Hanser, La Chaîne 2, 2515 Prêles

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès d'Anne-Sophie Hirt, administratrice des finances, au 032 315 70 70

Avis de construction

Requérant : M. André Kaltenrieder, Mont Sujet 29, 2515 Prêles

Auteur du projet : Confotec SA, ZI Grands-Longs-Champs, 1562 Corcelles Près Payerne

Propriétaire foncier : M. André Kaltenrieder, Prêles

Projet : Installation d'une pompe à chaleur extérieure en remplacement d'une pompe à chaleur intérieure, parcelle N° 2069, Mont Sujet 29, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, **soit du 11 septembre au 11 octobre 2026**. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 11 septembre 2026

Administration communale

Taille des haies, buissons et cultures agricoles pour la saison hivernale

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que, selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes: *Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.*

Les riverains doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates d'ici au 13 octobre au plus tard.

Si le nécessaire ne devait pas être fait, la commune se réserve le droit d'effectuer le travail par substitution.

D'avance nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale

Accès provisoire au magasin Landi de Prêles

La Commune mixte de Plateau de Diesse informe la population qu'en raison des travaux sur la Route de Diesse, l'accès au magasin Landi se fera exclusivement **via le chemin des Saigneules**, l'accès depuis la route cantonale étant fermé.

Cela prendra effet **dès le lundi 7 septembre et jusqu'au vendredi 23 octobre 2026**.

Les usagers sont priés de respecter la signalisation mise en place et d'adapter leur itinéraire en conséquence.

Nous remercions la population et les usagers concernés de leur compréhension.

Commune mixte de Plateau de Diesse

Fermeture à la circulation – Chemins des Saigneules et des artisans à Prêles

La Commune mixte de Plateau de Diesse informe la population qu'en raison de **contraintes techniques liées au chantier en cours et pour des raisons de sécurité**, les accès suivants seront **fermés à la circulation**:

- le chemin des Saigneules;
- le chemin des Artisans depuis la route cantonale (Route de Diesse).

Cette fermeture prendra effet **dès le jeudi 20 août 2026 et jusqu'à nouvel avis**.

Les usagers de la route sont priés de respecter la signalisation mise en place et d'adapter leur itinéraire en conséquence.

Nous remercions la population et les usagers concernés de leur compréhension.

Commune mixte de Plateau de Diesse

Foire de Diesse – Lundi 26 octobre 2026

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la foire de Diesse aura lieu

le lundi 26 octobre 2026

Nous invitons cordialement les commerçants, artisans et créateurs de la région à y participer ! *Le délai d'inscription est fixé au 2 octobre 2026.*

Tarifs

Locaux	Externes
Fr. 20.– pour 3m	Fr. 30.– pour 3m
Fr. 25.– pour + de 3m	Fr. 35.– pour + de 3m
Renseignement et inscription: animation.plateau@gmail.com ou 079 315 99 49	

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 1324: Diesse - Prêles

Commune: Plateau de Diesse (Prêles)

430.20783 / Renouvellement - Chaussée: Prêles, entrée N/O

Tronçon: route cantonale N° 1324, Prêles, route de Diesse depuis le carrefour de la route de Châtillon (2'576'338 / 1'216'804) jusqu'au carrefour avec la RC 1322 «Sous Banbois / La Chaîne» (2'576'595 1'216'521)

Durée: du lundi 28 septembre 2026 à 6 h au vendredi 23 octobre 2026 à 18 h

Dérogations: aucune

Guidage du trafic: les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu via Lamboing. Durant la période de fermeture, les secteurs « Châtillon », « la Praye », « halle polyvalente/tennis » resteront accessibles via Lignièrès (NE)

Motif de la mesure: travaux de génie civil routier et de revêtement

Restrictions: pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route.

Informations juridiques: en vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), cette route cantonale est la route mentionnée sera fermée au trafic.

Les travaux de génie civil étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.

Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 14 septembre 2026

Office des ponts et chaussées du canton de Berne, Arrondissement d'ingénieur en chef III, Service pour le Jura bernois

Votations fédérales & cantonales - Dimanche 27 septembre 2026

Il est possible de venir voter au bureau de vote à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le dimanche 27 septembre de 10h à 12h.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au dimanche 9h.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

Attention:

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte!
2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence: M. Frédéric Racine
Secrétaire: M^{me} Christine Grandjean

Bureau de vote - Dimanche 27 septembre 2026
Membres: M. Sébastien Liechti
M^{me} Sandrine Monney

Suppléante: M^{me} Virginie Moser

Bureau de dépouillement
Dimanche 27 septembre 2026

Membres: M^{me} Claudia Bärtschi
M. Giulio Caccioppoli
M. Roland Franssen
M. Claude-Alain Hänni
M^{me} Camille Miazza

M. Charles Oppliger
M. Christophe Oriella

L'administration communale

Déchetterie de Diesse - Ramassage annuel de déchets spéciaux

concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 19 septembre 2026 de 9h à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.00/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse



Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Horaires de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

Avis de construction

Requérant: Michel Pierre, Bois Châtel 4, 2518 Nods
Auteur du projet: N. Marti SA, Marti Nicolas, Gare 3a, 2520 La Neuveville

Propriétaires fonciers: Nadine et Michel Pierre, Bois Châtel 4, 2518 Nods

Projet: Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure

Zone: H1

Dérogations: Art. 441 al. 2 RCC, unité PàC à l'extérieur

Art. 151 al 8.2 RCC, distance limite (minimum 4m pour une PàC)

Dimensions: Suivant plans

Protection des eaux: S3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 11.09.2026

Administration communale

Syndicat de gestion forestière Mont Sujet

Assemblée générale ordinaire

Les délégués du Syndicat de gestion forestière Mont Sujet sont invités à participer à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra:

le jeudi 22 octobre 2026, à 19h

Salle de la Bourgeoisie de Prêles,

Chemin du Stand 3, Prêles

Ordre du jour:

1. Salutations
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée du 30 avril 2026
3. Rapport du président
4. Budget 2027
5. Rapport du garde forestier
6. Rapport de la Division forestière
7. Divers et imprévus

Selon le règlement d'organisation, la séance est ouverte au public.

Le 15 septembre 2026

Conseil du Syndicat de gestion forestière Mont Sujet

Nullité du vote par correspondance

Nous vous rappelons que le vote par correspondance est nul si le bulletin n'est pas placé dans l'enveloppe-réponse officielle fermée. Le bulletin doit être placé dans la « petite enveloppe » qui elle-même doit ensuite être introduite, avec la carte de légitimation signée, dans l'enveloppe-réponse officielle (grande enveloppe à fenêtre).

Pour les personnes qui déposent uniquement la « petite enveloppe » réservée au bulletin, le vote par correspondance sera nul!

Le vote est également nul si la carte de légitimation n'est pas signée.

Administration communale

Déchets encombrants

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu

le samedi 19 septembre 2026

à la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 8h à 12h.

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à notre employé M. Julien Frei au N° de tél. 079 44724 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Administration communale

Déchetterie de Diesse - Ramassage annuel de déchets spéciaux

concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 19 septembre 2026 de 9h à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

Adresses utiles I 9

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est
ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les
jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick
Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement
pour les urgences liées aux réseaux hors des heures
d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 032 752 10 80

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à
2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à
2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du:
Lundi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h.
Samedi et dimanche: 9h à 15h.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert les samedis et dimanches de 11h à 17h
du 25 avril au 25 octobre 2026

Expositions temporaires:

Girouette, gargouille & cie et L'éloquence des murs

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Exposition: *Sammeln* | collectionner

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de
13h30 à 17h
www.rebbaumuseum.ch/fr - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE

MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,
Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre,
contribution appréciée. www.fhvl.ch

AGENDA DU PLATEAU

Découvrez les événements et manifestations du Plateau
de Diesse, de Nods et de Lignières dans l'Agenda du
Plateau: www.plateau-vivant.ch

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Vendredi	18.09.26	20h	Yumi Ito
Vendredi	02.10.26	20h	Les Sissi's
Samedi	10.10.26	20h	Yves Jamait
Samedi	17.10.26	20h	Sim's
Samedi	31.10.26	20h	Y.Provenzano
Dimanche	01.11.26	17h	Fête de la Sorcière
Samedi	14.11.26	20h	Jazz de Cortaillod
Samedi	21.11.26	20h	Sandra Azenha
Dimanche	29.11.26	17h	Cie de la Marelle
Ve 11 - Sa	12.12.26	20h	Brigitte Rosset
Vendredi	18.12.26	20h	Saveurs du Sud
Samedi	09.01.27	20h	Benoît Dorémus
Vendredi	15.01.27	20h	Troupe de Rive

Editeur: Aprint Holding SA | Rue de la Clef 7 | 2610 St-Imier

PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 20 septembre

10h, groupe de prière à la salle Schwander
du Jeûne fédéral « pouvoir tous se réjouir d'avoir
été appelés ». Musique: Jean-Luc Thellin
La célébration sera suivie par un apéritif organisé
et offert par Mon Repos

Mercredi 23 septembre

10h, groupe de prière à la salle Schwander
14h, KT 11H à la Maison de paroisse de Diesse
14h30, Chant à la Maison de paroisse de La
Neuveville

Dimanche 27 septembre

10h, culte à Nods
Si vous avez besoin d'un transport, téléphonez au
079 968 00 57!

Mercredi 7 octobre

Excursion pour les enfants: où est la licorne?
au Domaine de Bel-Air de 9h à 17h. Inscription
jusqu'au 30 septembre, infos au 079 654 63 58

Art Café

De septembre à novembre au secrétariat de la
paroisse, exposition de photos des domaines
viticules de La Neuveville

A votre service

Vanessa Lagier, pasteure, 076 693 50 33
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
Sarah Holzmänn, catéchète, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des
prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 20. September

10.15 Uhr, Kirche Twann: Bettags-Gottesdienst
mit Abendmahl, mit Pfr. Donald Hasler und Miriam
Vaucher (Musik).

Pikettdienst

18. bis 20. September: Pfrn. Corinne Kurz (079
289 85 61)

21. September bis 9. Oktober: Pfrn. Ina Murbach
(077 465 87 25)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 20 septembre 2026, 10h,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 27 septembre 2026, 10h,
messe / confirmations

Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Célébrations et événements spéciaux

Samedi 19 septembre 2026, 10h

confession des confirmands

Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Office de contrôle des champignons

La saison des champignons approchant à grands
pas, l'Office de contrôle des champignons ouvrira
ses portes, en collaboration avec la vapko.

Tous les lundis du 7 septembre au 26 octobre
2026 de 18h30 à 19h30 SAUF LE LUNDI 12
OCTOBRE 2026

À l'Office du tourisme, rue du Marché 4, 2520 La
Neuveville. Gratuit et sans rendez-vous.

En dehors de ces horaires, vous pouvez vous
référer au site de la Vapko (association suisse des
organes officiels de contrôle des champignons)
sur www.vapko.ch ou auprès de M^{me} Gaëlle Mon-
nat au 079 546 55 73.

Dimanche 20 septembre, 10h30

messe du Jeûne Fédéral

Mon Repos, La Neuveville

Catéchèse

Et si j'inscrivais mon enfant, mon jeune au caté ou
éveil à la foi en catéchèse?

Après les vacances d'été, nous proposerons des
parcours de caté, d'animation jeunesse pour tous
les âges, à Bienne et à La Neuveville

Vos enfants, jeunes, cherchent des réponses et vous
souhaiteriez qu'ils découvrent les richesses de la Foi?
Découvrir Jésus, expérimenter l'Amour de Dieu le
Père, partager avec d'autres la Parole, prier, apprendre
à vivre en chrétien: tout cela, votre enfant, jeune, peut
le vivre au caté, dans une relation de confiance.

Les méthodes pédagogiques au caté ont profondément
évolué. Désormais, il s'agit surtout de faire découvrir
que la foi n'est pas seulement un savoir à apprendre,
mais une façon de vivre avec le Christ jour après jour.
Bienvenue à chacune et chacun, quel que soit l'âge de
votre enfant ou de votre jeune.

Renseignements et inscriptions

Unité pastorale Bienne-La Neuveville

Claudine Brumann, 032 328 19 25

claudine.brumann@kathbielbienne.ch

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Culte avec la participation des agriculteurs

Dimanche du Jeûne Fédéral 20 septembre, 10h,
Diesse, culte avec la participation d'agriculteurs
du Plateau, mieux connaître leur travail, leurs
motivations, leurs difficultés, la foi qui les
anime. Le culte sera suivi d'un brunch simple,
service de voiture (voir ci-dessous)

Sortie à Chaumont pour les aînés

Vendredi 25 septembre, 13h30 - 17h, jolie sortie à
Chaumont avec un magnifique coup d'œil, voyage
en car, montée et descente en funi, collation au
restaurant de la Tène, CHF 30.- par personne,
inscription jusqu'au mardi 22 septembre en
contactant Katia au 07934757 88

Dimanche 27 septembre

Culte à La Neuveville, Blanche Eglise, 10h

Café-Contact

Rencontre du Café-Contact, le vendredi 9 octobre,
14h - 16h30, rencontre suivante, vendredi 23 octobre

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la
Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village
de Diesse

Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch,
079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11,
2517 Diesse, 079 429 02 80